

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 17 novembre 2022

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi  
M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Molossi  
M. Dallier donnant pouvoir à Mme Maroun  
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet  
Mme Ségura donnant pouvoir à M. Martin P-Y  
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Monot

-----



## Délibération n° 10-07 du 17 novembre 2022

### CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC DIFFÉRENTS PARTENAIRES POUR LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME D'ÉDUCATION NUTRITIONNELLE DANS LES COLLÈGES : ADO ACADEMIE.

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la santé publique, notamment son article L2132-2-1,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu les demandes de subventions des associations et organismes ci-dessous mentionnés,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- ALLOUE les subventions au titre du programme d'éducation nutritionnelle (alimentation et activité physique) dans les collèges comme suit :

- Université Sorbonne Paris Nord (pour le compte du LEPS) : 16 445 €
- Comité Départemental d'Education pour la Santé de Seine-Saint-Denis : 6 000 €
- Association EcoBul : 13 000 €
- Association Crisalim : 13 600 €
- Association Miam : 7 000 €

- APPROUVE les conventions d'objectifs et de moyens avec l'Université Sorbonne Paris Nord (pour le compte du LEPS), les associations Comité Départemental d'Education pour la Santé de Seine-Saint-Denis, EcoBul, Crisalim, et Miam, dont projets ci-annexés ;



- AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à signer lesdites conventions, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,

|                                      |                        |  |   |
|--------------------------------------|------------------------|--|---|
| Adopté à l'unanimité : ✓             | Adopté à la majorité : | Voix contre : 0                          | Abstentions : 0                                       |
| Date d'affichage du présent acte, le |                        | Date de notification du présent acte, le | Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le |

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*